

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, et le 04 Novembre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunions de la mairie, sous la présidence de Mme SCHNEIDER Sylvie, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 30/10/2020

Secrétaire : FEITH Jérôme

Présents : SCHNEIDER Sylvie, BATTARD Patrick, BERTHET Daniel, COUX Emmanuel, DONZEL Jérôme, FEITH Jérôme, FIAMENGHI Martine, JONGMANS Thérèse, LINETTE Séverine, LOVET Céline, MOCELLIN Yves, MOLLARD André, MOLLOT Henri, STROOBANT Maëlle, VUAGNOUX Philippe.

OUVERTURE DE SÉANCE

Mme Le Maire invite les élus à observer une minute de silence en hommage à Samuel PATY, professeur assassiné le 16 octobre dernier et aux victimes de l'attentat de Nice.

INFORMATIONS GENERALES

INFOS COVID :

- La distribution de 2 attestations de déplacement dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune se fera prochainement par les élus.
- La cérémonie du 11 novembre, avec dépôt de gerbe, sera organisée devant le monument aux morts en présence des élus uniquement.
- Un lot de 3 masques a été distribué pour chaque enfant de 6 ans et plus dans les écoles de Laissaud et Ste-Hélène-du-Lac. L'achat de ces masques a été effectué par les 3 communes du RPI (environ 500 € par commune).
- En raison de la crise sanitaire en cours et des mesures de prévention, le secrétariat de la mairie sera ouvert uniquement le mardi (17 h à 19 h) et vendredi (16 h à 18 h) pour une durée encore inconnue. Le secrétariat reste joignable par téléphone au 04 79 84 22 75 ou par mail mairie@sainte-helenedulac.com
- La déchèterie de Porte-de-Savoie reste ouverte normalement aux horaires d'ouverture habituels. Par contre les permanences pour la création des cartes d'accès en déchèterie sont annulées jusqu'à nouvel ordre. La demande de carte peut être effectuée sur le site internet du Sibrecsa : www.sibrecsa.fr

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE

Mme Le maire fait le point sur les derniers comités des maires qui ont eu lieu le 08/10/2020 et 22/10/2020. La compétence transport détenue actuellement par La Région serait éventuellement transférer à la Communauté de Communes Cœur de Savoie. Mme Le Maire a demandé un bilan financier et de réfléchir à ce sujet avant de prendre cette compétence.

Elle informe également de la future transformation de l'office du tourisme Cœur de Savoie de statut associatif en Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC).

Etant donné le nombre important de demandes auprès de la communauté de communes Cœur de Savoie, la balade thermographique sur la commune se tiendra en fin 2021.

COMMISSION URBANISME

Autorisations d'urbanisme accordées

- Un permis de construire pour augmentation de surface de plancher + terrasse + façades, au nom de M. SAVOY Christophe, Route du Colombier, accordé le 17/09/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la restauration de la toiture, la création d'une terrasse et l'installation d'une gloriette, au nom de M. FAVRE Daniel, Le Touvet, refusée le 30/10/2020.
- 1 déclaration de travaux pour un abri de jardin, au nom de M. BALESTRA Boris, Rue de Péguet, accordée le 19/10/2020.
- 1 déclaration de travaux pour la construction d'une cuisine extérieure, au nom de M. RISS Vincent, Rue les Bertettes, refusée le 16/10/2020.

COMMISSION DES TRAVAUX

- Une réunion sera programmée prochainement afin de travailler sur le dossier de la traversée du Pognient.
- Le bornage des terrains à la Chatelle a eu lieu ce jour en présence des propriétaires concernés par la régularisation d'emprise du Chemin de la Chatelle.
- Le planning des travaux de la salle polyvalente est à nouveau modifié en raison de la crise sanitaire. Certaines entreprises ont des employés absents pour cause de Covid 19 et donc ne peuvent plus tenir les délais.
- La fontaine d'eau au Chef-Lieu a été remplacée.

COMMISSION COMMUNICATION

- Retour de 57 questionnaires (format papier) et 12 (en ligne). Il est décidé de prolonger de 15 jours la remise de ce questionnaire. Une réunion est prévue le 17/11/2020 pour dépouiller ces questionnaires.
- A ce jour, la page Facebook compte 70 abonnés. Une parution par semaine est effectuée sur la page.
- La commission travaille sur le prochain bulletin municipal.

COMMISSION ENVIRONNEMENT ET TRANSITION ECOLOGIQUE

- Une réunion préparatoire à la rencontre avec le Conservatoire des Espaces Naturels de la Savoie a eu lieu. La création d'un sentier pédagogique est envisagée pour mettre en valeur le marais et le lac.
- Une réflexion est menée par les élus afin d'aider les habitants à rénover leur habitation au point de vue thermique.
- Une réunion a eu lieu avec l'ASDER afin d'étudier la faisabilité pour installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de certains bâtiments communaux. Une présentation du rapport et du programme d'investissement aura lieu au prochain conseil municipal.
- Le SDES (Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie) a rendu son rapport pour le diagnostic de l'éclairage public.
- Les élus ont rencontré l'association FIBR'ETHIC pour la campagne de broyage de végétaux. Elle organise des journées de broyage dans les communes qui le souhaitent. Les habitants amènent leurs déchets de végétaux et repartent avec le broyat de bois. Par contre il n'y a pas de disponibilité avant avril 2021.

COMMISSION VIE SOCIALE ET ASSOCIATIVE

- Les élus réfléchissent pour l'attribution de la récompense pour les maisons fleuries étant donné l'annulation de la cérémonie du 11 novembre.
- Le colis de Noël pour les personnes de + de 75 ans sera distribué le 19/12/2020 par les élus.
- La lettre du Père-Noël a été distribuée dans les boîtes aux lettres des enfants nés entre 2010 et 2020. Le cadeau aux enfants ayant répondu à l'inscription avant le 13/11/2020, sera distribué à la mairie le 18/12/2020 entre 16 h et 19 h.

1- TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU ET CARTE COMMUNALE

La communauté de communes Cœur de Savoie n'est pas à ce jour compétente en matière d'élaboration de PLU ou carte communale. Elle le deviendra de plein droit le 1^{er} Janvier 2021, sauf si dans les trois mois précédant cette date au moins 25 % des communes représentant au moins 20 % de la population s'y opposent par délibération.

Considérant que le transfert de la compétence de l'élaboration d'un PLU à la communauté de communes engendre une économie certaine pour les communes et permet une mutualisation mais cependant le Conseil Municipal émet les observations suivantes :

- La compétence d'autorisation du droit du sol reste communale, il y a ainsi un manque de cohérence avec la compétence PLU.
 - Cette dernière permet de déterminer librement l'organisation du territoire communal, en fonction des spécificités locales, d'objectifs particuliers, de préservation patrimoniale ou naturelle, et selon des formes urbaines qui peuvent différer d'une commune à l'autre.
- La commune de Ste-Hélène-du-Lac présente des enjeux importants en matière d'aménagement et de qualités environnementales. Les élus souhaitent pouvoir continuer à les maîtriser en gardant leur liberté et leur volonté d'aménagement au niveau communal.
- Les documents de planification tels que le SCOT, le Schéma Régional D'Aménagement et De Développement du Territoire (SRADDT)... viennent par ailleurs compléter le volet urbanisme communal, que ce soit en termes de déplacements, d'habitat, de préservation de l'environnement. Les élus rappellent le manque de concertation avec la commune lors de la révision du SCOT.
 - La communauté de communes a depuis sa création en 2014 pris des nouvelles compétences (Cours d'eau, zones d'activités ...) et en 2018 la compétence assainissement.
 - Il semble nécessaire de faire une pause avant d'absorber une nouvelle compétence aussi importante que le PLU et de développer un projet de développement clair et partagé au sein de la communauté de Communes, accompagné d'un pacte de gouvernance entre les communes et la Communauté de Communes Cœur de Savoie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté de Communes de Cœur de Savoie.
- de demander à la Communauté de Communes de prendre acte de cette décision d'opposition.

2- MANDAT DE VENTE SIMPLE POUR LA PARCELLE C 260 AU CHEF-LIEU A L'AGENCE IMMOBILIERE CAPIFRANCE

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstention : 1) :

- approuve les modalités du mandat simple de vente à l'agence immobilière CAPIFRANCE relatif à la vente de la parcelle C N° 260 située au Chef- Lieu. Les modalités sont les suivantes : le prix de vente est estimé à 149 800 €, la durée du mandat est de 15 mois, le montant des honoraires en cas de vente est de 9 800 €.
- Autorise Mme Le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

3- ACHAT DE TERRAINS POUR LA REGULARISATION D'EMPRISE DU CHEMIN DE LA CHATELLE

Le Conseil Municipal, décide l'acquisition de 23 m² environ (parcelle B 1772) et 46 m² environ (parcelle B 1403) afin de régulariser l'emprise du chemin de La Chatelle.

4- SOUTIEN AUX COMMUNES SINISTREES PAR LA TEMPETE « ALEX »

Le Conseil Municipal décide le versement d'un don de 500 € à l'Association Départementale des Maires des Alpes-Maritimes pour venir en soutien des communes sinistrées par la tempête « ALEX ». Les fonds seront immédiatement reversés aux communes les plus sinistrées.

5- SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 100 € à la ligue de l'Enseignement FOL 73 dans le cadre de l'action Lire et Faire lire qui se déroule à l'école de Ste-Hélène-du-Lac et 100 € à l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre car la vente des bleuets n'aura pas lieu cette année.

6- DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS D'URGENCE COVID 19

Le Conseil Municipal sollicite le Département afin d'obtenir une subvention au titre du fonds d'urgence COVID 19 à hauteur de 80 %, pour un montant de dépenses (gel hydroalcoolique, masques...) s'élevant à 916.97 €. Les achats de masques réalisés sur la période du 13/04/2020 au 02/06/2020 ne seront pas pris en compte dans la mesure où l'Etat soutient les communes sur cette acquisition.

7- Communication des différents rapports annuels de la Communauté de Communes Cœur de Savoie (eau potable, assainissement collectif et non collectif, prévention et gestion des déchets)

08- COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS CONSENTIES AU MAIRE

Le Conseil Municipal prend note de la décision n° 04-2020 du 06/10/2020 relative à la signature d'un contrat de location pour 3 guirlandes de Noël avec la société DECOLUM pour une durée de 3 ans d'un montant annuel de 515.11 € HT.

DIVERS :

- La commune participe à hauteur de 12 €/mois et par agent, au prorata des heures effectuées pour le risque prévoyance. Mme Le Maire précise qu'elle va saisir le Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie afin d'augmenter cette participation à 15 €/mois/agent. Une délibération sera votée lors du prochain conseil municipal.

- M. BATTARD Patrick s'est renseigné auprès de la mairie de la Chavanne pour la mise en place d'un conseil municipal jeunes.

- Le prochain conseil municipal aura lieu le 15/12/2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,
Mme SCHNEIDER Sylvie.

